

DEPARTEMENT DE L'AIN  
Commune de 01430  
ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 07 Avril 2016 à 19 heures**

**Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 14

**Absents excusés :**

Mme Christelle ECOFFARD ayant donné procuration Mme PERRAUDEAU,  
Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mr GAUTHIER,  
Mr Pierre GIROD,

**Secrétaire de séance:** Mme Nathalie RIGHETTI.

**Le Conseil Municipal,**  
à l'unanimité,

**Approuve et vote** le compte administratif 2015 **de la commune** présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et décide de l'affectation du résultat.

L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1.388 086,70 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2015 avec le Compte de Gestion 2015 présenté par Madame le Receveur de Nantua, **approuve et vote ce compte.**

**Approuve et vote** le compte administratif 2015 **du budget de l'Eau et de l'Assainissement**, présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et **décide** de l'affectation du résultat.

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 59.517,55 €

L'excédent d'investissement s'élève à la somme de 20.045,94 €

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2015 avec le Compte de Gestion 2015 présenté par Madame le Receveur de Nantua, **approuve et vote ce compte.**

**Il est à noter qu'au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.**

**\*Vote le budget Primitif** 2016 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

- + Poursuite des travaux d'aménagement de l'entrée Nord du village
- + Travaux rues de La Chire et de Château Bruneau : enfouissement des réseaux secs et mise en œuvre d'un séparatif,
- + Etude pour l'aménagement d'un local technique,
- + Travaux d'ingénierie pour la construction d'une PUV,
- + Travaux pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

**\*Vote** le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

- + Taxe d'habitation : 6,02 %
- + Foncier bâti : 9,08 %
- + Foncier non bâti : 38,63 %

Il est précisé que ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2015.

Afin de se mettre en conformité avec la loi Notre et suite au souhait de Monsieur le Maire de ne pas percevoir son indemnité de fonction en totalité, fixe l'indemnité brute du Maire à compter du 01<sup>er</sup> Janvier 2016 à 75% de 43% de l'indice brut 1015.

**\*Vote le Budget Primitif 2016** pour l'Eau et l'Assainissement.

**Décide** d'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée dans les bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite. Le coût est évalué à 22.500,00 € HT et les travaux seront étalés sur une période de 6 années.

**Décide** de créer une zone 30 à l'entrée nord du village, point sensible desservant l'accès des quartiers de La Chire et de Château Bruneau.

**Retient** l'Entreprise EUROVIA pour les travaux de point à temps à réaliser en 2016. Le devis s'élève à la somme de 10.656,00 € TTC.

**Est informé** qu'une enquête publique se déroulera dans notre commune du 26 avril au 27 mai 2016 inclus, elle concernera la réhabilitation écologique du ruisseau de Vau. Le Conseil Municipal devra donner son avis à l'issue de l'enquête.

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire,  
**Dominique TURC**